

ministères qui doivent avoir des juridictions particulières.

Je ne sache pas que la campagne électorale en cours dans le Québec puisse intéresser les députés à ce point, bien qu'ils n'y soient pas indifférents. Toutefois, nous étudions présentement un bill tendant à délimiter les responsabilités de quatre nouveaux ministères.

Une voix: Vous en parlerez à 10 heures!

M. Caouette: Merci, monsieur l'Orateur, mais j'en reparlerai ce soir à dix heures. A tout événement, je voudrais appeler votre attention sur le fait que je ne veux pas m'immiscer dans la campagne électorale qui a lieu dans le Québec actuellement. Cependant, je veux signaler au Parlement l'importance de confier à un ministère la responsabilité d'éduquer la population canadienne, pas seulement dans un coin mais dans la province de Québec comme ailleurs relativement à l'importance qu'il y a de donner à Ottawa les responsabilités et ce qui lui revient, sans discrimination d'aucune sorte.

Je disais tout à l'heure que nous n'avons pas de nouveau ministre pour l'indépendance du Québec, dans le présent bill. J'entendais un des orateurs du RIN dire dans le Québec qu'il faut absolument nous affranchir de tous ces ministres, de tous ces ministères, bref, de toutes les lois fédérales, qu'il faut nous retirer de la Confédération. Ce même individu disait que sortir le Québec de la Confédération, ce n'est pas une solution.

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de Villeneuve de bien vouloir parler du bill présentement à l'étude et qui concerne l'organisation de quatre ministères à l'heure actuelle, et au sujet duquel les députés sont appelés à exprimer leur opinion.

Je comprends que l'autre problème est important, mais lorsque nous considérons le problème du RIN relativement à l'indépendance du Québec, en regard des quatre nouveaux ministères qui doivent être établis, je ne crois pas que ce problème-là intéresse tellement les députés, bien qu'il soit d'actualité au cours d'une campagne électorale.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'en arrivais justement à la formation du quatrième ministère, soit celui des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Or, l'article 17 se lit comme il suit:

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien...

Il semble que cela corresponde assez bien à la division des affaires indiennes que nous voyons actuellement dans la province de Québec, le Nord québécois...

...visent et comprennent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'ont pas attribuées à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant:

- a) les affaires indiennes;
- b) les territoires du Nord-Ouest, le territoire du Yukon, ainsi que leurs ressources et affaires;
- c) les affaires esquimaudes; ...

Monsieur l'Orateur, il est actuellement question, dans la province de Québec, des affaires esquimaudes.

Au fait, il en est fortement question. Nous avons entendu un ministre des Ressources naturelles de la province de Québec dire que les affaires esquimaudes relevaient de la «juridiction provinciale», et je crois, qu'à ce stade, il serait important de déclarer que ceux qui veulent libérer les Indiens ou les Esquimaux d'Ottawa ne sont pas plus importants que ceux qui crient à l'indépendance des Canadiens français de l'administration d'Ottawa. C'est pourquoi je maintiens que je dois au moins avoir le droit de relever certaines déclarations qui sont faites dans le Québec et dire que je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que l'indépendance n'est pas une solution mais seulement un instrument. Qui, parmi nous, par exemple, donnerait un rasoir à un enfant de deux ou trois ans, sous prétexte que c'est un instrument? Ce serait certes un instrument dangereux pour lui! Je crois qu'il est temps que le gouvernement fédéral prenne la responsabilité, non pas la frousse, d'envisager les faits tels qu'ils sont.

Qu'on cesse donc de se leurrer, de se conter des romances ou de se chanter des chansons. Prenons donc les faits comme ils sont, éclairons la population sur leur existence. C'est pourquoi je suis d'avis, comme je le disais tantôt, qu'on aurait dû, parmi ces nouveaux ministères, y ajouter un ministère des relations fédérales-provinciales, non pas un ministère qui a peur d'affronter les jeunes, les moins jeunes, ceux qui ont 18 ans ou 21 ans et qui auront droit de vote cette année ou l'an prochain. Il n'est pas question, pour nous, de voir si les jeunes ont droit de vote, ou non, mais d'établir clairement et de leur faire comprendre ce qui est dans leur intérêt, de connaître la réalité, bref, de savoir où nous allons. Mais, pour qu'ils sachent où nous allons, il nous faut leur enseigner et leur indiquer. Il y a des gens qui vont n'importe où, sans savoir où ils vont. J'ai entendu bon nombre de jeunes dire: On ne sait pas où on va, mais on y va pareil. Et, ça y va!

Voyons la situation. C'est pourquoi il est important de créer un ministère des relations fédérales-provinciales et ceci s'impose de plus en plus. Il faut que le gouvernement s'aperçoive et reconnaisse aussi qu'il est temps que ces nouveaux ministères que nous instituons